



**APPEL PUBLIC À CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE  
CONSEILLER D'ADMINISTRATION AU TITRE DES  
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION D'AVIGNON UNIVERSITÉ**

Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration d'Avignon Université du mardi 7 au mercredi 8 novembre 2023, il est procédé à un **appel public à candidatures aux fonctions de conseiller d'administration au titre des personnalités extérieures**. Cet appel public à candidatures est publié sur le site internet de l'université.

Le conseil d'administration comprend 28 membres ainsi répartis :

- 6 représentants des Professeurs des universités et assimilés
- 6 représentants des Maîtres de conférences et assimilés
- 4 représentants des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS)
- 4 représentants des étudiants
- 8 personnalités extérieures dont :
  - 3 représentants des collectivités territoriales (région, département, commune) désignés par elles
  - 1 représentant de l'INRAE
  - **4 personnalités extérieures désignées après un appel public à candidatures :**
    - 1 personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
    - 1 représentant des organisations représentatives des salariés
    - 1 représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés
    - 1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Les 4 dernières personnalités extérieures, de nationalité française ou étrangère, sont élues après appel public à candidatures par les membres nouvellement élus du conseil d'administration et par les représentants des collectivités territoriales et de l'INRAE, au cours d'une réunion convoquée par M. le Directeur général des services qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2023 à 14h30.

Au moins l'une de ces personnalités extérieures doit avoir la qualité d'ancien diplômé d'Avignon Université.

Ces personnalités extérieures sont désignées au sein de chaque catégorie sus-visées au scrutin uninominal à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, il est procédé à un second tour pour les candidats arrivés en tête lors du premier tour.

Le choix final tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et l'INRAE afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des 8 personnalités extérieures membres du conseil d'administration d'Avignon Université.

Dans le cas contraire, un nouvel appel public à candidatures est organisé. Les candidatures proposées lors d'un appel précédent restent valables, sauf désistement des candidats en lice.

**Le conseil d'administration ainsi formé (les nouveaux élus et les 8 personnalités extérieures) procède alors à l'élection du président de l'université qui est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.**

La réunion convoquée pour l'élection du président de l'université aura lieu le :

**Lundi 4 décembre 2023 à 14h30**

(Salle du conseil, 3ème étage du bâtiment nord, campus Hannah Arendt, site centre-ville).

Le mandat des personnalités extérieures du conseil d'administration, d'une durée de quatre ans, court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection du président.

**Les candidatures doivent être adressées exclusivement sous format numérique à l'adresse « [dgs@univ-avignon.fr](mailto:dgs@univ-avignon.fr) » avant le jeudi 9 novembre 2023 à midi et doivent comprendre obligatoirement :**

- Une copie d'une pièce d'identité
- Un CV
- Une lettre d'intention
- Une déclaration de candidature dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives (cf. formulaire « déclaration de candidature »)

Calendrier :

- Jeudi 9 novembre 2023 à midi : clôture de l'appel public à candidatures des personnalités extérieures.
- Jeudi 23 novembre 2023 à 14h30 : réunion dédiée à la désignation des 4 personnalités extérieures.
- Lundi 4 décembre 2023 à 14h30 : réunion des nouveaux élus et des 8 personnalités extérieures dédiée à l'élection du président d'Avignon Université.

Les informations relatives à la composition et aux attributions du conseil d'administration sont précisées dans les statuts d'Avignon Université, consultables sur le site internet de l'université dans la rubrique « Recueil des actes et des décisions ».